



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 24 AVRIL 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 24 avril 2024 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes :

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Jacynthe Prince, mairesse suppléante	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

#### Est également présent en visioconférence :

Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse

2024-04-72

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 24 avril 2024 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-73

#### OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 24 avril 2024 soit et est réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-74

#### OBJET : Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2024-04-75

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2024
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 861-4
  - 6.2. **Résolution** – Demande ministérielle – Modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages » - Demande d'un délai supplémentaire jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles OGATs en octobre 2024
  - 6.3. **Résolution** – Renouvellement du mandat au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille Îles et ses tributaires – SUPER-2MI - 2024
7. Développement économique de la MRC
  - 7.1. **Résolution** – Octroi de mandat à la firme MCD Inc. – Programme de revitalisation des espaces industriels (PREI) – Détection d'opportunités d'affaires avec des entreprises manufacturières de 9 secteurs d'activités de la MRC
  - 7.2. **Dépôt** – Dépôt du Rapport final de la rencontre avec les entreprises d'économie sociale du 12 mars 2024
  - 7.3. **Résolution** – Amendement de la Politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville – Modification au niveau du taux du Fonds local d'investissement (FLI)
  - 7.4. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 250 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) - N° ROS-FIC/051-2024
  - 7.5. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 100 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) - N° BLV-FIC/052-2024
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
  - 8.1. **Dépôt** – Table Action Culture ad hoc - Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 22 août 2023
  - 8.2. **Dépôt** – Table Action Patrimoine ad hoc - Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 30 octobre 2023



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 8.3. **Résolution** – Amendement de la résolution No 2024-02-36 – Ratification de l'octroi de mandat à la firme Hypnose Communications – Dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes - Gestion de frais supplémentaires de 2 008 \$ plus taxes
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
- 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 24 avril 2024
- 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 28 mars au 24 avril 2024
- 9.3. **Résolution** – Audit des états financiers de la MRC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
- 9.4. **Résolution** – Octroi de mandat à Vélo-Québec pour l'élaboration d'un Plan directeur vélo (PDV) et de la création de la carte vélo officielle de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 9.5. **Résolution** – Dépôt - Reddition de comptes – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) - Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
- 9.6. **Résolution** – Patrouille du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Campagne de financement - La Ruche – Contribution financière de la MRC de 1 000 \$
- 9.7. **Résolution** – La MRC de Thérèse-De Blainville décrète le mois d'avril :  
Le Mois de la Jonquille
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
- 10.1. **Résolution** – Autorisation de renouvellement avec le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) – Programme d'aménagement des forêts (PADF) pour la région des Laurentides – 2024-2027
11. **Gouvernance - MRC**
12. **Demande d'appui**
13. **Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-76

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2024

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 27 mars 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-77

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement : Sainte-Anne-des-Plaines : N° 861-4;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par le présent règlement sont les suivantes :

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
N° 861-4

**Dérogations mineures :** Règlement modifiant le Règlement N° 861 sur les dérogations mineures afin de :

- **Modifier** l'article 18 sur les constructions et les usages dérogatoires protégés par droits acquis;
- **Ajouter** l'article 18.1 « *Demande de dérogation mineure dans une zone de contraintes* » portant sur des dispositions d'une demande de dérogation mineure dans une zone de contraintes;
- **Modifier** l'article 19 pour ajouter certaines dispositions en lien avec le contenu de la demande;
- **Remplacer** l'article 21 sur les frais exigibles;
- **Ajouter** un paragraphe à l'article 25 en lien avec les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure.

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté, soit le règlement : Sainte-Anne-des-Plaines : N° 861-4 soit et est réputé conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-78

**OBJET :** Demande ministérielle – Modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* » - Demande d'un délai supplémentaire jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles OGATs en octobre 2024

**ATTENDU QUE** la correspondance datée du 2 avril 2024 en provenance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au sujet de l'adoption de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* » par le Conseil des ministres;

**ATTENDU QUE** par cette correspondance, la MRC est dans l'obligation d'adopter un règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) dans les six mois qui suivent la notification de l'avis de la ministre, soit au plus tard le 2 octobre 2024, le tout en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** la modification du SAD implique une analyse approfondie pour : réaliser le diagnostic, définir des cibles et intégrer des indicateurs telle qu'exigée pour se



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

conformer à l'OGAT demandant temps et ressources, notamment des informations provenant des villes constituantes;

**ATTENDU QUE** lesdits délais sont courts afin d'effectuer un tour d'horizon en regard des exigences, du diagnostic et d'une stratégie répondant à l'OGAT;

**ATTENDU QU'**il est prévu que l'ensemble des nouvelles OGATs entrent en vigueur en octobre 2024, soit au même moment, que la date prévue pour l'adoption du Règlement modifiant le SAD pour répondre à l'avis reçu de la ministre;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville débutera son analyse, dès maintenant, en regard des exigences et du diagnostic, afin de se conformer à l'OGAT; il serait plus stratégique de travailler sur la mise en œuvre d'une stratégie globale incluant les nouvelles OGATs à venir;

**ATTENDU QUE** lesdites exigences, notamment la stratégie à adopter pour cette OGAT, doivent faire consensus avec les intervenants compétents en lien avec le territoire et l'environnement de la région de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prie le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM) de reporter la présente OGAT jusqu'à l'adoption globale de l'ensemble des OGATs prévue en octobre 2024 ou d'accorder un délai supplémentaire à cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-79

**OBJET :** Renouvellement du mandat au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – Programme d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface dans la rivière des Mille-Îles et ses tributaires – SUPER-2MI - 2024

**ATTENDU** l'offre de service du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires SUPER-2M pour l'année 2024;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2024;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- CONCLURE et SIGNER une entente de service avec le COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires SUPER-2M pour l'année 2024;
- INVITER le COBAMIL, comme la coutume le veut, à présenter la synthèse des résultats devant les membres du conseil de la MRC en temps et lieu;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- DÉBLOQUER le montant de 22 995 \$ en 2024 selon les modalités stipulées dans l'entente de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-80

**OBJET :** Octroi de mandat à la firme MCD Inc. – Programme de revitalisation des espaces industriels (PREI) – Détection d'opportunités d'affaires avec des entreprises manufacturières de 9 secteurs d'activités de la MRC

**ATTENDU QUE** le Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) est lancé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) auprès des MRC métropolitaines;

**ATTENDU** la résolution N° 2023-03-69 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de mars 2023 autorisant la MRC de participer au PREI;

**ATTENDU** la résolution N° 2023-04-89 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du mois d'avril 2023 afin de recourir aux services de monsieur Michel Lacasse (ML – Consultant) pour accompagner la MRC dans ledit processus;

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Lacasse requiert une aide concernant le présent programme afin de trouver des informations en lien avec tout ce qui a trait à la synergie industrielle pour répondre aux demandes spécifiques de la CMM dans le cadre du PREI;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a sollicité une offre de services de la firme MCD Inc.;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme MCD Inc. transmise à la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** les recommandations favorables de la direction générale de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que le Service du développement économique et entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** les disponibilités des crédits au budget du Programme de revalorisation des espaces industriels;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général d'octroyer le mandat à la firme MCD Inc. pour requérir à leur expertise en ce qui a trait à la synergie industrielle au sein du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) pour un montant de 6 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-81

**OBJET :** Dépôt du Rapport final de la rencontre avec les entreprises d'économie sociale du 12 mars 2024

Le rapport final de la rencontre du 12 mars 2024 avec les entreprises d'économie sociale est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



N° de résolution  
ou annotation

2024-04-82

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Amendement de la Politique d'investissement commune FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville – Modification au niveau du taux du Fonds Local d'Investissement (FLI)

**ATTENDU** la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la modification du taux de base du Fonds Local d'Investissement (FLI), cette dernière a été présentée et recommandée favorablement par les membres du Comité d'investissement commun FLI/FLS;

**ATTENDU QUE** la Politique d'investissement commune FLI/FLS, adoptée initialement en date du 22 février 2023 et modifiée le 28 septembre 2023, fera l'objet d'une modification de son taux de base FLI édicté à la clause 3.8.2.

**ATTENDU QUE** ladite modification de la Politique est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emplois sur son territoire;

**ATTENDU** les recommandations favorables dudit Comité et du Service de développement économique de la MRC face à ce changement du taux de base FLI permettra d'être :

- Plus compétitif en termes de taux d'intérêt pour certains types de dossiers;
- Plus de flexibilité face aux mouvements du taux de base préférentiel des banques canadiennes;
- De s'ajuster au niveau des autres MRC de la région des Laurentides;
- De palier aux montants restreints des programmes de subventions offerts par la MRC.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'amendement de la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC de Thérèse-De Blainville afin de modifier la clause 3.8.2 du taux de base du Fonds Local d'Investissement (FLI) et toute autre clause en lien avec la présente modification au sein de ladite Politique;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer toute documentation nécessaire afin procéder à la présente modification et en informe le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-83

**OBJET :** Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 250 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) – N° ROS-FIC/051-2024

**ATTENDU** la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

**ATTENDU** la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise Rubic Architecture Inc;

**ATTENDU QUE** le projet de l'entreprise Rubic Architecture Inc. permettra l'acquisition de 100 % des actions d'Atelier Bouré Therrien Architectes Inc. et la création de sept (7)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

nouveaux emplois (pour un total de 12 emplois) sur le territoire de la MRC (déménagement de Rubic Architecture Inc. dans les locaux d'Atelier Bouré Therrien Architectes Inc.);

**ATTENDU QUE** les deux entreprises, Rubic Architecture Inc. et Atelier Bouré Therrien Architectes Inc. sont des firmes d'architecture spécialisées principalement dans les domaines de projets résidentiels multi logements et de projets scolaires, municipaux et institutionnels;

**ATTENDU QUE** ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC, soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emploi sur son territoire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité d'investissement commun FLI/FLS et du Service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 150 000 \$ émanant du FLI et 100 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise Rubic Architecture Inc. selon les exigences en ci-après :

- Un prêt à terme de 250 000 \$, à un taux combiné de 6,40 % selon une période d'amortissement de quatre-vingt-quatre (84) mois avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital et un congé d'intérêt sur la portion FLI pour une période de douze (12) mois suivant le déboursement du prêt;
- Le taux proposé (6,40 %) est fixe pour toute la durée du remboursement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-84

**OBJET :** Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 100 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) – N° BLV-FIC/052-2024

**ATTENDU** la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

**ATTENDU** la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise Machineries et Équipements Gérard Cloutier Inc.;

**ATTENDU QUE** le projet de l'entreprise Machineries et Équipements Gérard Cloutier Inc. permettra l'acquisition et le financement d'un accessoire additionnel (kit angulaire – bras articulé) afin de compléter un équipement de production robotisé de marque FANUC récemment acheté servant à améliorer la productivité de l'entreprise dans le domaine de la production de mobilier urbain;

**ATTENDU QUE** ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC, soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emploi sur son territoire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 60 000 \$ émanant du FLI et 40 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise Machineries et Équipements Gérard Cloutier Inc. selon les exigences en ci-après :

- Un prêt à terme de 100 000 \$, à un taux combiné de 7,60 % selon une période d'amortissement de soixante (60) mois avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital pour une période de six (6) mois suivant le déboursement du prêt;
- Le taux proposé (7,60 %) est fixe pour toute la durée du remboursement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-85

**OBJET :** Table Action Culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 22 août 2023

Le compte-rendu de la rencontre du 22 août 2023 de la Table Action Culture (TAC) ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-04-86

**OBJET :** Table Action Patrimoine ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 30 octobre 2023

Le compte-rendu de la rencontre du 30 octobre 2023 de la Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-04-87

**OBJET :** Amendement de la résolution N° 2024-02-36 – Ratification de l'octroi de mandat à la firme Hypnose Communications – Dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes – Gestion de frais supplémentaires de 2 008 \$ plus taxes

**ATTENDU** la réalisation et la diffusion annuelle d'un dépliant promotionnel de la programmation des spectacles d'été gratuits dans les villes de la MRC depuis près d'une décennie, par la mise en commun de la MRC, des 7 villes constituantes et de partenaires culturels;

**ATTENDU** la répartition du coût du projet entre les 10 partenaires du projet, au prorata de l'espace occupé par chaque partenaire au sein du dépliant;

**ATTENDU** la rencontre technique du personnel des villes en culture et en communications du 7 septembre 2023, pour élaborer une proposition de modification du projet de dépliant;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la soumission de la firme d'Hypnose Communications Inc. reçue en date du 25 janvier 2024 pour la proposition graphique et la réalisation de l'édition 2024 du dépliant, au montant de 18 963,98 \$ (taxes incluses), ce qui impliquerait la contribution financière estimée de la MRC à 2 370,50 \$ (taxes incluses) en 2024;

**ATTENDU** la présentation à la TAC ad hoc de la proposition de modification du projet de dépliant et des deux soumissions reçues en date du 30 janvier 2024;

**ATTENDU** la confirmation de la participation d'Odyscène et du Petit Théâtre du Nord au dépliant en 2024;

**ATTENDU** l'adoption par le conseil de la MRC de la résolution N° 2024-02-36, le 28 février 2024, afin de mandater Hypnose Communications Inc pour réaliser le projet de dépliant en 2024, sur la base de sa soumission du 25 janvier 2024;

**ATTENDU** la demande de la TAC ad hoc, après analyse des 3 propositions graphiques reçues, d'une soumission révisée d'Hypnose pour une nouvelle proposition de nouvelle matrice (format 11 pouces par 17 pouces);

**ATTENDU** la réception, le 3 avril 2024, de ladite soumission révisée d'Hypnose, au montant de 21 272,67 \$ (taxes incluses), soit un supplément de 2 008 \$ plus taxes par rapport à la soumission du 25 janvier 2024;

**ATTENDU** l'absence de consensus de la TAC ad hoc à l'égard des frais supplémentaires (2 008 \$ plus taxes) demandés par la soumission révisée d'Hypnose;

**ATTENDU** le consensus de la TAC ad hoc à l'égard de la proposition de la direction générale de la MRC à l'effet que la MRC assumerait la totalité des frais supplémentaires demandés par la soumission révisée d'Hypnose, ce qui porterait à 4 679,19 \$ (soit 2 370,50 \$ pour la soumission du 25 janvier 2024 et 2 308,69 \$ ajoutés par la soumission révisée du 3 avril 2024) la contribution financière totale de la MRC pour le projet de l'édition 2024 du dépliant;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC amende la résolution N° 2024-02-36 pour :

- MODIFIER le mandat octroyé à Hypnose Communications Inc. pour réaliser le dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes de la MRC, sur la base de sa soumission révisée du 3 avril 2024, qui prévoit que la nouvelle matrice graphique aura un format de 11 pouces par 17 pouces;
- QUE la MRC assume la totalité des frais supplémentaires (2 008 \$ plus taxes) inscrits à la soumission révisée du 3 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-88

**OBJET :** Liste de la correspondance au 24 avril 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 24 avril 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2024-04-89

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 28 mars au 24 avril 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 mars 2024 au 24 avril 2024 inclusivement, répartis comme suit : 218 388,00 \$ payés et 108 654,29 \$ à payer pour un grand total de 327 042,29 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-90

**OBJET :** Audit des états financiers de la MRC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

**ATTENDU** les explications fournies par les auditeurs des états financiers de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 soit, Amyot Gélinas;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC entérine les états financiers audités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 par la firme Amyot Gélinas et autorise le directeur général de les transmettre à qui de droit et devoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-91

**OBJET :** Octroi de mandat à Vélo-Québec pour l'élaboration d'un Plan directeur vélo (PDV) et de la création de la carte vélo officielle de la MRC de Thérèse-De Blainville

**ATTENDU QUE** le vélo est une activité prisée, et que la MRC de Thérèse-De Blainville et ses villes constituantes travaillent sans relâche afin d'offrir un terrain de jeu attrayant pour les cyclistes à travers son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville possède des attraits solides pour les cyclistes notamment grâce aux 45 km des réseaux cyclables de la Seigneurie des Plaines et du Parc Linéaire Le P'tit Train du Nord faisant partie de l'axe 2 de la Route verte;

**ATTENDU QU'**afin de consolider son offre cycliste, la MRC de Thérèse-De Blainville prévoit de concevoir une carte pour son réseau cyclable suite à la mise en place de son Plan directeur vélo, le tout permettant aux cyclistes de parcourir l'ensemble de son territoire, d'encourager ce mode de transport actif et de découvrir ses attraits touristiques et gourmands;

**ATTENDU** les offres de services demandées par la MRC de Thérèse-De Blainville à l'organisme Vélo-Québec à l'égard de l'élaboration d'un Plan directeur vélo (45 864 \$, taxes incluses) et de la création de la carte vélo officielle du territoire de la MRC (12 291 \$, taxes incluses);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** l'organisme Vélo-Québec est un organisme à but non lucratif (OBNL) poursuit ses démarches pour promouvoir, faciliter et développer la culture du vélo pour toutes et tous, partout à travers le Québec;

**ATTENDU QU'**après vérification du statut juridique de l'organisme Vélo Québec auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ), la MRC de Thérèse-De Blainville peut, en vertu de l'article 938 du *Code municipal* (RLRQ c. C-27.1), accorder un contrat de gré à gré à l'organisme en question;

**ATTENDU** le *Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville*;

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général d'octroyer le contrat de service à l'organisme Vélo-Québec dans l'élaboration d'un Plan directeur vélo et de la création de la carte vélo officielle du territoire de la MRC pour un montant total de 59 155 \$ avec taxes incluses;

**QUE** ledit montant soit défalqué à même les excédents antérieurs du volet 2 du Fonds régions et ruralités 2023/2024 ;

**QUE** le conseil de la MRC mandate le comité de la mobilité durable intra et inter villes de la MRC de piloter le projet et que le directeur général de la MRC assume sa direction;

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général de signer pour et au nom de la MRC toute documentation pertinente en lien avec ledit processus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-92

**OBJET :** Dépôt – Reddition de comptes – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

**ATTENDU QUE** l'ensemble des étapes ont été complétées dans le cadre du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a émis un avis favorable concernant le rapport final de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le rapport des dépenses a été soumis et accepté par le MTMD;

**ATTENDU QUE** le montant de 54 728 \$ correspondant à 70 % de la subvention totale reste à recevoir du MTMD, et ce dernier sera versé suivant le dépôt de la reddition de compte;

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution  
ou annotation

2024-04-93

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le dépôt ainsi que la transmission de la reddition de compte par le biais de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB), qui est mandataire pour la réalisation du PISRMM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Patrouille du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Campagne de financement – La Ruche – Contribution financière de la MRC de 1 000 \$

**ATTENDU QUE** le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (PTDN) lance une campagne de financement avec La Ruche Québec, le tout pour les patrouilleurs bénévoles qui assurent la sécurité des usagers et qui sensibilisent à la bonne cohabitation sur le parc linéaire;

**ATTENDU QUE** ledit organisme offrira des formations de qualité aux patrouilleurs bénévoles, leur offrira la reconnaissance qu'ils méritent afin de favoriser leur rétention et le recrutement de nouveaux bénévoles, et pourra leur fournir les outils nécessaires à la réalisation de leurs tâches, grâce aux dons récoltés;

**ATTENDU QUE** le PTDN contribue à la vitalité économique et touristique du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville et de l'ensemble de la région des Laurentides;

**ATTENDU** les explications fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du 24 avril 2024;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à l'égard du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise une allocation de 1 000 \$ auprès du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (PTDN) dans le cadre de la campagne de financement avec La Ruche Québec;

**QUE** ledit montant soit déduit à même le volet 2 du FRR 2024/2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-94

**OBJET :** La MRC de Thérèse-De Blainville décrète le mois d'avril :  
Le Mois de la Jonquille

**ATTENDU QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2000 et que la Société canadienne du cancer estime qu'au Canada, en moyenne, 655 personnes par jour recevraient un diagnostic de cancer et 238 personnes par jour mourraient d'un cancer au Canada en 2023;

**ATTENDU QUE** malgré cette hausse, le taux de mortalité lié au cancer est à la baisse depuis l'an 2000 grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie;

Il est proposé par Madame Jacynthe Prince  
Mairesse suppléante de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde son appui à la Société canadienne du cancer en décrétant le mois d'avril le « Mois de la Jonquille »;

**QUE** le conseil de la MRC invite ses villes constituantes et également les citoyens à poser un geste spécial pendant le Mois de la jonquille pour tous les citoyennes et citoyens atteint d'une forme de cette maladie en se procurant des jonquilles fraîches, en portant l'épinglette ou en contribuant d'une manière ou d'une autre à la lutte contre cette maladie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-95

**OBJET :** Autorisation de renouvellement avec le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) – Programme d'aménagement des forêts (PADF) pour la région des Laurentides – 2024-2027

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de permettre aux municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette loi, le MRNF peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant la mise en œuvre du PADF et que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut désirent renouveler l'entente de services professionnels visant à les soutenir dans l'application et la gestion du programme;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte la proposition des MRC concernées par l'aménagement forestier sur le territoire public, relativement au renouvellement de l'entente PADF pour 2024-2027 avec le MRNF.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-96

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

DE lever la présente réunion à 16 : 45 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eric Westram,**  
Préfet

**Kamal El-Batal,**  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

24 avril 2024

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-04-72 à N° 2024-04-96 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 24 avril 2024.

Émis le 24 avril 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

**Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.**  
Directeur général et Secrétaire-trésorier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

